

Paris, le 15 décembre 2019

La réforme du Bac : les élèves Dys en danger !

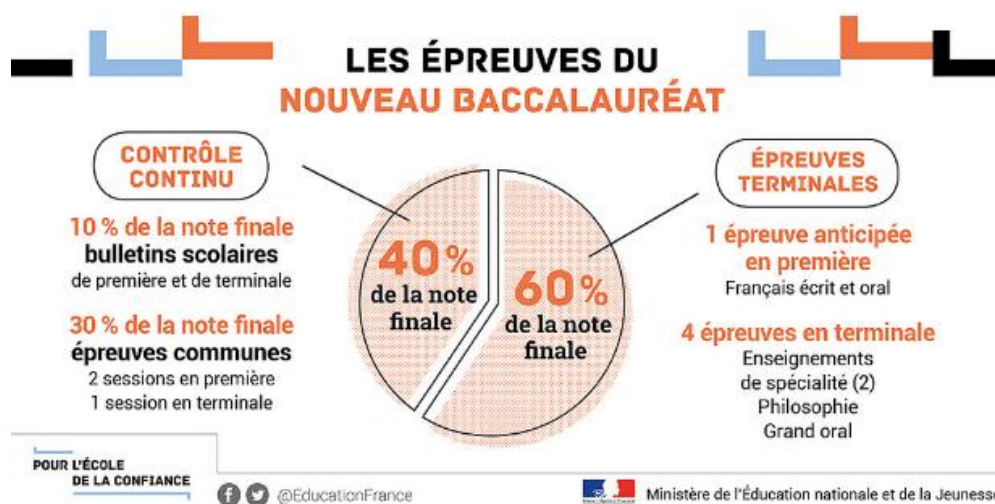
Les deux principales mesures de la réforme du BAC 2021, sont le contrôle continu et le grand oral.

1 - Le contrôle continu¹

La note de contrôle continu comptera pour 40% dans la note du bac.

Ce contrôle continu s'appuiera :

- Sur **des évaluations tout au long de l'année de première et de terminale** (contrôles : notes du bulletin). Ces notes **sont déterminantes pour l'orientation car prises en compte dans Parcoursup** ;
- Sur **des épreuves communes de contrôle continu (ECC)** qui se répartissent pour chaque enseignement concerné en deux séries d'épreuves en classe de première et une troisième série d'épreuves en classe de terminale".



¹ Circulaire du 25-7-2019 • https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144063

Pour prendre en compte les besoins de compensation des élèves Dys qui sont en première cette année, **les aménagements aux examens auraient dû être mis en place par les enseignants dès septembre 2019, pour tous les types d'épreuves** qu'ils vont passer car leurs résultats seront comptabilisés dans la note finale du baccalauréat.

Cette année, **la note de service présentant les Dispositions transitoires** sur l'aménagement aux examens², prend en compte les élèves qui ont eu des aménagements au Brevet en leur proposant les mêmes adaptations. Pour les autres, ou pour ceux qui voudraient de nouveaux aménagements, une demande est en cours. Quand l'avis du centre des examens arrivera (entre mars et juin), **la plupart des épreuves en contrôle continu auront déjà eu lieu sans que les élèves aient pu bénéficier de leurs aménagements.**

Nous constatons par ailleurs, que dans de nombreux départements, **la note transitoire n'est pas appliquée**³. Les familles ont réalisé leurs demandes avec les formulaires de l'année précédente.

Les demandes de la FFDys concernant le contrôle continu :

- A partir de cette année, il faut que **les demandes d'aménagements soient réalisées dès la classe de seconde**, pour que l'avis du centre des examens arrive avant la rentrée de septembre.
- **Des aménagements pédagogiques** devront être proposés par les enseignants pour **toutes** les épreuves en contrôle continu (exemples : questions en moins, aide pour la prise de note, possibilité de passage d'une épreuve écrite à l'oral et réciproquement...).
- **Proposer un oral de rattrapage** pour les notes de contrôle continu qui comptent pour 40% de la note.
- **Les notes** du contrôle continu du bac 2020 (pour les élèves de première) obtenues avant la mise en place des aménagements (s'il y a une notification), ne doivent pas être prises en compte si la famille en fait la demande.

2 - Le grand oral

Cette mesure emblématique de la réforme du bac général et technologique **va mettre en difficultés tous les élèves souffrant d'un trouble du langage oral ou de la communication, comme ceux souffrant d'un trouble bucco-facial ou encore, de troubles des fonctions exécutives**, pour lesquels certains critères d'évaluation poseront problème : la flexibilité, par exemple.

² BO n° 38 du 17 octobre 2019

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=146007

³ <http://www.ac-bordeaux.fr/cid78615/amenagement-epreuves-pour-les-eleves-presentant-handicap.html>

D'autant plus que le poids des coefficients du grand oral sur les épreuves terminales est très important (en particulier pour la voie technologique).

	Coefficient grand oral	total	% du grand oral
Général	10	60	16%
Technologique	14	60	23%

Format actuel de l'épreuve du grand oral :

- 1^{er} temps : 5 minutes pour présenter son sujet
 - 2nd temps : 10 minutes pour dialoguer avec le jury
 - 3^{ème} temps : 5 minutes pour revenir sur sa réflexion et exprimer une pensée en un acte
- Pour ce 3^{ème} temps la question du jury pourra adopter plusieurs formes :
- . une mise en situation : le candidat devra se mettre à la place d'une partie prenante
 - . un exemple ou un cas particulier de ce que le candidat a développé dans sa présentation
 - . une reformulation d'une partie de sa présentation, où le candidat adopte une nouvelle perspective.

Les demandes de la FFDys concernant les aménagements pour le grand oral pour les candidats atteints d'un trouble de l'oral ou d'un trouble bucco-facial :

- Sensibilisation du jury sur les troubles du langage : le jury doit savoir en particulier quand le candidat est dysphasique (handicap invisible) ou dyspraxique bucco-facial.
- Reformulation des questions du jury par un assistant de communication (aide humaine) si besoin.
- Temps allongé pour chaque partie
- Autorisation de supports visuels (schéma, diaporama...) lors du 1er temps
- Le candidat doit pouvoir choisir en cours d'année scolaire la forme (parmi les 3 proposées) sous laquelle il sera interrogé dans le troisième temps.
- Pour toutes les épreuves, permettre au candidat d'avoir un support (mémo), s'il a besoin de se rassurer et de structurer son oral avec un écrit.
- La grille d'évaluation (de notation) doit être revue pour être adaptée au handicap du candidat (pour ne pas le pénaliser)
- **Pour les candidats avec un handicap sévère à l'oral, dispense totale de l'épreuve.**